

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 29 mars 2013

L'an deux mille treize et le vingt neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MEAILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la Présidence de Madame PONS-BERTAINA Viviane, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs les conseillers municipaux, sauf BIANCO Serge, absent et DELESSERT Henri qui a donné procuration à EYFFRED Guy.

Monsieur Guy EYFFRED a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

1/ vote du taux des 4 taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux des 4 taxes pour 2013, à savoir :

- taxe d'habitation : 11.67 %
- taxe sur le foncier bâti : 11.46 %
- taxe sur le foncier non bâti : 82.73 %
- C.F.E. : 22.50 %

Pour un produit fiscal attendu de 66 595 €.

2/ présentation et vote du budget primitif 2013 du budget annexe eau/assainissement (M49).

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le BP 2013 eau et assainissement (M49), lequel se présente comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses : 146 446.30 €
Recettes : 146 446.30 €

Section d'investissement : dépenses : 305 643.40 €
Recettes : 305 643.40 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2013 eau et assainissement.

3/ présentation et vote du budget primitif de la Commune (M14).

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le BP 2013 de la Commune (M14), lequel se présente comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses : 238 264.37 €
Recettes : 238 264.37 €

Section d'investissement : dépenses : 143 379.39 €
Recettes : 143 379.39 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2013 de la Commune.

4/ éolien.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Méailles proposé par la société EUROCAPE NEW ENERGY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'autoriser la société EUROCAPE NEW ENERGY à installer un ou plusieurs mâts de mesures sur des terrains situés au lieudit le Puy afin de valider le potentiel éolien du site.
- autorise Madame le Maire à signer avec la société EUROCAPE NEW ENERGY tout document afférent à l'installation de ce mât de mesure provisoire.

5/ réglementation circulation sur les pistes et réglementation champignons.

En accord avec la Commune de Le Fugeret, le Conseil Municipal approuve les propositions de l'ONF, à savoir :

- fermeture physique et pose d'un panneau B0 de la piste de la Pinée depuis son départ de la piste du Ruch afin de diminuer la fréquentation des véhicules sur les pistes et la

cueillette abusive, pour faciliter les contrôles et diminuer en 2013 et 2014 les facteurs des risques d'accidents à nos clients engendrés par les exploitations prévues sur Méailles parcelles 15 et 17. Cette interdiction concernera tout le monde sauf les véhicules de service, secours, Mairie et 1 ou 2 véhicules par société de chasse notamment pour la récupération d'animaux tués et des chiens de chasse. Les frais inhérents à l'achat et à la pose de la barrière seront partagés entre les 2 communes concernées.

- Augmentation du prix de la carte à 1300 € (non augmenté depuis 1996).
- Suppression de la carte d'accompagnant payante à 700 € (inefficace).
- Réserver la cueillette familiale de champignons 2 jours par semaine, le jeudi et le dimanche, aux seuls administrés des communes de Le Fugeret et de Méailles et ayants droits de l'ONF, titulaires d'une carte de champignons gratuite.
- Demande d'actions de contrôle à grosse envergure par les services de l'Etat (3 à 4 par an).

6/ convention ATESAT avec la DDT.

Madame le Maire présente expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention ATESAT (Assistance Technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et Aménagement du Territoire – ATESAT) avec les services de la DDT. Elle donne lecture au Conseil du projet de convention mis au point par les services du Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler la convention ATESAT pour l'année 2013 et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

7/ questions diverses.

La Fête patronale de la Saint Jacques aura lieu les 27, 28 et 29 juillet 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30
